

COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

2023/  
Accusé de réception en préfecture  
001-210103784-20231117-230504\_LEDS\_EP-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2023  
Date de réception préfecture : 17/11/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D.ENV.23-05-04

Date convocation : 02.11.2023  
Nombre de conseillers présents et  
représentés : 20

Votants : 20  
Délibération publiée le : 16/11/2023

### **OBJET : PASSAGE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LEDS**

Le neuf novembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le deux novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Vanessa OLLIER, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Martine PAVAILLER, Michel MITANNE, Nathalie LLAMBRICH, Didier BRAU ; Julien PERRIN ; Yves VENÇON, Jérôme ARRAMBOURG;

**ONT DONNÉ PROCURATION :** Catherine Ba (*pouvoir à J. Arrambourg*) ; Denise Bouvier (*pouvoir à Y. Vençon*) ; Loïc Calard (*pouvoir à N. Llambrich*) ; Sandrine Crost (*pouvoir à J.M Masson*) ; David Richard (*pouvoir à F. Venet*) ; Estelle Segura (*pouvoir à M-C Regache*)

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :** Marc Puype

**ABSENTE :** Samuèle Salmon ; Delphyne Gissien

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Myriam Saint-Genis

---

### **OBJET : PASSAGE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LEDS**

Rapporteur : Monsieur Longchamp

Dans le cadre de la modernisation des points lumineux de l'éclairage public en LED sur la commune, la mairie a missionné le SIEA pour l'étude et la réalisation des travaux d'éclairage public.

Monsieur l'Adjoint aux travaux explique à l'Assemblée que deux Avant-Projet Définitif sont proposés à la commune tel que suit :

- Modernisation des projecteurs pour la Mise en valeur Eglise pour un montant total de 16 200.00€ TTC

D.ENV.23-05-04

- Modernisation des points lumineux par LED – Route de Lyon et Place de l’Eglise pour un montant total de 44 500.00€ auquel la commune peut choisir de remplacer les 32 mâts de la Route de Lyon, ce qui modifie le montant total à 68 500.00 TTC.

Place de l’Eglise pour un  
Accusé de réception en préfecture  
0012101037812023017235041-DE-EP-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2023  
Date de réception préfecture : 17/11/2023

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :**

- **APPROUVE** la modernisation des projecteurs de la mise en valeur de l’Eglise pour un montant total de 16 200.00 €,
- **APPROUVE** la modernisation des points lumineux par LED de la route de Lyon et de la Place de l’Eglise ainsi que le remplacement des 32 mâts de la route de Lyon pour un montant total de 68 500.00€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée, à signer les programmes détaillés des opérations.

Pour : 20 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

Le secrétaire de séance,  
Myriam Saint Genis



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Fabrice VENET



*En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*